



NOTRE SITE :

www.association-rochassac.fr



Réunion du 19 avril 2016

Bâtiment communal à St Baudille et Pipet

Présents :

Alain FAURE, Elie PUPIN, Eddy GUILLEN, Evelyne SENEBIER, Nathalie JACOLIN, Geneviève BRACHET, Gérard CHEVALLY, Philippe FROMENT, Christian SENEBIER, Jean Pierre MEYER, Augustin CORDEIRO, Jean Louis POITE, Hervé JACOLIN, Nicolas FAURE, Jean Paul REYNAUD.

LES DATES A RETENIR

Organisation du planning :

- **03 MAI 2016** : réunion pour la mise au point du 5 mai 2016; rendez-vous à 19h00 au bâtiment communal de St Baudille et Pipet
- **05 MAI 2016** : 3 groupes sont organisés - Rendez-vous donné à 8h00 au parking du Rochassac
 - Nettoyage de la piste : 4 à 5 personnes suffisent, matériel utilisé : un tracteur et une nacelle, des petites tronçonneuses
 - démontage de la toiture du refuge : les plaques, la laine de verre, les matelas : 3 personnes
 - réalisation des lots de matériaux destinés à l'hélitreillage

sont inscrits : Elie PUPIN, Eddy GUILLEN, Hervé JACOLIN, Nicolas FAURE, Evelyne SENEBIER, Jean Pierre MEYER, Alain FAURE, mais également Christophe TATIN et Marc DOLCI

Il est convenu que chacun amène son casse croute, l'association offre le vin.

- **14 ou 21 MAI**, selon la météo, Hélitreillage

- Jean-Pierre se charge de contacter l'interlocuteur, il rappelle qu'il est indispensable d'informer du poids approximatif des matériaux : le poids de chaque lot ne doit pas excéder les 900 kg; mais sans être trop large pour ne pas augmenter le nombre de rotations
- Alain ou Elie informe Benjamin de l'ONF, sur les plaques d'immatriculation des véhicules qui devraient emprunter la piste des parapentes
- Elie récupérera la clé de la barrière

POINT SUR LES MATERIAUX

Actuellement sont déposés chez Marc Blais les moellons et le ciment.

Les tôles arrivent le 11 MAI 2016.

Le pignon est fini, il reste à le vitrer

Evelyne se charge de commander l'alimentation et boissons - une bouteille de gaz sera nécessaire.

Des panneaux sont prévus pour prévenir les parapentistes et autres promeneurs de la fermeture exceptionnelle du site; Jean Paul Reynaud se charge de prévenir les responsables basés à Vizille.

Une discussion est entamée sur le lieu d'hélicopté : à savoir s'il est plus opportun d'hélicopté directement depuis chez Marc Blais, lieu où sont stockés initialement les matériaux ; ou s'il vaut mieux déplacer les matériaux jusqu'à Courtet, pour être ensuite hélicoptés.

D'un côté c'est sans doute plus pratique, il n'y aurait pas besoin de fournir les plaques d'immatriculation, et cela limite les aller/retour

d'un autre côté, la comptabilisation de l'hélicopté se fait au temps passé; l'ensemble des matériaux sera couvert.

Plusieurs devis pour des poêles ont été sollicités; l'idéal serait que le tuyau de sortie soit situé sur le dessus, et d'autre part qu'il permette de réchauffer des plats, tout en restant dans des prix raisonnables.... Aucune décision sur le choix n'est prise.

POINT SUR LES FINANCES

Evelyne reprend l'ensemble des subventions attribuées, le montant total s'élève à 13 322 €.

L'ensemble des devis ont été récupérés par Evelyne ce qui permet de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Crédit Agricole. Elle les soumet au groupe.

Rédaction : Nathalie Jacolin